

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.10.304

**Gastronomades  
édition 2015 :  
Attribution d'une  
subvention  
complémentaire à  
l'association  
organisatrice**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.304**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Madame PIERRE**

**GASTRONOMADES EDITION 2015 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE**

Dans le cadre du soutien financier apporté par GrandAngoulême aux organisateurs des Gastronomades 2015 qui se dérouleront du 27 au 29 novembre prochain, nous avons décliné la convention financière en une aide au fonctionnement de la manifestation (à hauteur de 15 000 €) et le développement de projets favorisant la mise en place de nouvelles actions (prestations estimées à 15 000 €).

Dans ce cadre il est convenu, que les organisateurs des Gastronomades développeront les projets suivants :

- Intervention de l'Ecole d'Art de GrandAngoulême et du Conservatoire afin de valoriser les liens entre culture et gastronomie.
- Réalisation d'un espace destiné à la promotion de l'activité maraîchère du territoire en mettant à disposition gratuitement une bulle de 50 m<sup>2</sup> à côté des halles d'Angoulême. Cet espace permettra de valoriser la production locale et mettre en avant les démarches menées par GrandAngoulême et les communes en faveur du développement d'une agriculture périurbaine et des circuits courts.
- Création d'un « prix filière » afin de récompenser et valoriser l'ensemble d'une filière locale de la production jusqu'à la transformation du produit. La remise du prix aura lieu à Paris au Sénat ou dans un ministère en présence de la presse spécialisée.
- Réalisation d'un menu « Gastronomades » élaboré par un grand chef cuisinier en collaboration avec les responsables des cantines scolaires. Ce menu sera ensuite préparé et servi dans toutes les cantines scolaires de l'agglomération.
- Organisation d'un concours « top marmiton », traditionnellement destiné aux adolescents des centres sociaux d'Angoulême, ouvert aux centres sociaux de Soyaux, La Couronne, et Saint-Michel. La finale sera organisée le 28 novembre 2015 à l'Espace Franquin. Les participants seront ensuite invités dans un restaurant en présence de chefs cuisiniers et pâtisseries.
- Développement d'un partenariat avec le comité d'organisation du FOFE :
  - o Les Gastronomades participeront à l'animation d'un espace de démonstration et de promotion des métiers du champs à l'assiette par la mobilisation de chefs cuisiniers.
  - o Déclinaison du « prix filière » afin de récompenser et valoriser des jeunes et des entreprises au sein d'une même filière.

L'intervention de l'Ecole d'Art de GrandAngoulême et du Conservatoire sera valorisé budgétairement à hauteur de 3 000 €. L'organisation du stand maraîchage et le prix filière seront pris en charge dans le cadre du budget marketing territorial tourisme à hauteur de 5 800 €.

.../...

Les dépenses liées aux projets « menu Gastronomades », « concours top Marmiton » et le partenariat avec le FOFE font l'objet d'une subvention complémentaire à hauteur de 6 200 €.

Dans le cadre de la DM2, cette somme est financée par un transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 065.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 16 septembre 2015,

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire d'un montant de 6 200 € à l'association organisatrice des Gastronomades 2015, soit pour 2015, une somme de 21200 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à venir.

**D'IMPUTER** la dépense à l'article 6574

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 octobre 2015</b>